



T

Paris, le 16 juillet 1984

CONSIGNE GÉNÉRALE

S O n° 6

TEMPORAIRE

MISE EN VIGUEUR DES REGLEMENTS

S6B, S9A et S9B

Applicable jusqu'au 31 décembre 1985

**DISTRIBUTION**

Organismes de la Direction de l'Entreprise	
Départements des Réseaux	XP XT - XT1 - XT2 - XT7 XM - XM1 XV - XV1 - XV2 - XV3
Régions	DP51 DT - DT1 - DT2 - DT3 - DT4 - DT99D DM DV - DV1 - DV2 - DV3 - DV99
Etablissements	EE - EE10/101 - EE102 - EE43 - EE99D SV15 - SV16 - SV31 - SV32 - SV33 - SV34 - SV35 - SV36 - SV37 SB12 - SB31 - SB32 - SB33 - SB34 - SB35 - SB36 - SB37 STL34 - STL35 SS - SS10 - SS30 - SS99 MX - MX21 - MX22
Organismes rattachés	R9 - R27A - R28V - R30C - R31C - R32C - R33C - R34C - R35C R36C - R37C - R38A - R40B - R41A - R42A - R50 - R51 - R53C R54C - R55C - R56C - R57C
Collections individuelles	01 - 02 - 04 - 10 - 12 - 30 - 54 - 55 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 70 - 86 - 88 - 89 - 91 - US8E - OS
Conditions particulières :	

**RECTIFICATIFS**

N°	DATE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	
11	
12	
13	

**DOCUMENTS INTERDEPENDANTS**

# CONSIGNE GÉNÉRALE SO n° 6

temporaire

## MISE EN VIGUEUR DES REGLEMENTS

S 6 B, S 9 A et S 9 B

### Article 1 Textes abrogés

Néant

### Article 2 Objet

La présente Consigne Générale a pour objet d'annoncer la mise en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 1985, des Règlements :

S 6 B — Travaux sur les installations de sécurité,

S 9 A — Travaux sur les voies,

S 9 B — Trains de travaux.

Elle indique en outre les répercussions de cette mise en vigueur sur la réglementation existante (documents créés, modifiés et abrogés) et sur les documents d'application (bulletins, carnets, registres, ...).

## CHAPITRE 1

## INCIDENCE SUR LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES.

## Article 101 Documents créés

- CG SO n° 3 – Habilitation de certains agents de l'Équipement à l'exécution de certaines opérations de sécurité incombant normalement au Transport.
- NG S6B n° 1 – Directives d'application du Règlement S6B.
- NG S6B n° 2 – Directives d'application du Règlement S6B à l'usage des agents de l'Équipement.
- NG S9 n° 1 – Directives d'application des Règlements S9A et S9B.
- CG S9A n° 1 – Protection des travaux – Mesures à prendre par l'Équipement.
- CG S9B n° 1 – Desserte des voies interceptées – Mesures incombant à l'Équipement.
- CG S9B n° 2 – Accompagnement des trains de travaux de l'Équipement – Pilotage des engins moteurs d'entreprises circulant sur les voies de la SNCF.
- CG PS9E n° 36 – Sécurité du Personnel – Utilisation :
  - . de l'outillage
  - . des petits engins à moteur
  - . des groupes de bourrage légers
  - . des échelles.Travaux de rechargement à l'arc.  
Règles de sécurité à observer sur les chantiers de l'Équipement, vis-à-vis des circulations ferroviaires.

**Article 102 Documents modifiés (1)**

- Règlement SO et son Extrait (rectificatif n° 3)
- Règlement S1B (rectificatif n° 5)
- Règlement S2A et son Extrait (rectificatif n° 2)
- Règlement S2C et ses deux Extraits (rectificatif n° 3)
- Règlement S4A et son Extrait (rectificatif n° 1)
- Règlement S5A (rectificatif n° 1)
- Règlement S5B - Chapitres 1, 1 bis, 2 à 5, 7 et 7 bis (rectificatifs n° 1)
- Règlement S5C - Chapitre 1 (rectificatif n° 2)
- Règlement S5C - Chapitres 1 bis et 2 (rectificatifs n° 1)
- Règlement S5D - Chapitre 2 (rectificatif n° 3)
- Consigne Générale S6A n° 1 (réédition)
- Notice Générale S6A n° 1 (rectificatif n° 4)
- Notice Générale S6A n° 2 (réédition)
- Consigne Générale temporaire S7B n° 4 (rectificatif n° 1)
- Règlement S8A (rectificatif n° 5)
- Consigne Générale S9B n° 4 (rectificatif n° 3)
- Règlement S10A (rectificatif n° 4)
- Règlement S10B (rectificatif n° 7)
- Règlement des lignes à voie unique à trafic restreint (rectificatif n° 3).

---

*102 (1) La mise en vigueur des Règlements S6B, S9A et S9B rend sans objet certains renvois piqués dans les textes réglementaires pour indiquer, lorsqu'un règlement cité n'est pas encore paru, le texte auquel il convient provisoirement de se reporter. Il n'a pas été jugé utile de publier, pour chacun des textes réglementaires concernés, un rectificatif dans le seul but de supprimer ces renvois périmés. La rectification sera effectuée lorsque l'occasion se présentera.*

**Article 103 Documents abrogés***A) par les nouveaux Règlements*

- Édition précédente des Règlements S6B, S9A et S9B,
- Instruction Générale sur les Installations de Sécurité ainsi que son Extrait à l'usage des brigades de la voie,
- Instruction Générale de Sécurité n° 16,
- Instruction Générale de Sécurité n° 17 ainsi que ses annexes 1 et 2,
- Consigne Générale temporaire S9A n° 1 du 20 mars 1975,
- Notice Technique VB31c n° 1,
- Textes régionaux énumérés à l'article 1 du Règlement S9A.

*B) par les documents nouveaux cités à l'article 101*

- Consigne Générale S9B n° 2 du 23 décembre 1976,
- Instruction Générale VB 121 n° 2 du 13 septembre 1966,
- Instruction Générale VB7a n° 1 du 1er juin 1956,
- Consigne Générale PS9E n° 32 du 15 février 1974.

*C) par rectificatif*

- Extrait de la Consigne Générale S6A n° 1 (rectificatif n° 1).

La Consigne Générale temporaire S9A n° 1 du 20 mars 1975 fait en outre l'objet d'un rectificatif abrogatoire à l'intention des détenteurs de cette consigne ne recevant pas le Règlement S9A.

## CHAPITRE 2

**INCIDENCE SUR LES IMPRIMÉS****Article 201 Imprimés créés**

- Carnet de demandes d'autorisation de travaux sur installations de sécurité (D.A.T.I.S.) (0.018.6021)
- Carnet de travaux sur installations de sécurité
  - . à l'usage des aiguilleurs (0.013.3300)
  - . à l'usage des agents-circulation (0.013.3301)
- Programme de travaux (0.018.6022)
- Intercalaire de Programme de travaux (0.018.6023)
- Procès-verbal de mise en service (0.018.6024)
- Procès-verbal de vérifications techniques et d'essais préalables (0.018.6025)
- Fiche annexe au PV de vérifications techniques et d'essais préalables (0.018.6026)
- Programme de travaux – PV de vérifications techniques – PV de mise en service (signaux temporaires) (0.018.6027)
- Carnet de Demandes de Protection - Gare (D.P.G.)
  - . à l'usage des agents du Transport (0.013.3352)
  - . à l'usage des agents de l'Équipement (0.018.1561)
- Carnet de Demandes de Protection à Contre - Sens sur I.P.C.S. (D.P.C.S.) à l'usage des agents de l'Équipement (0.018.1562)
- Carnet de demandes d'Interception de Voie (D.I.V.)
  - . à l'usage des agents-circulation (0.013.3353)
  - . à l'usage des agents de l'Équipement (0.018.1563)
- Carnet de bulletins I (0.018.1564)

- Ordre de succession des trains de travaux (0.018.1565)
- Consigne de circulation (0.018.1566)
- Certificat d'habilitation des agents d'accompagnement des trains de travaux (0.018.1567)
- Certificat d'habilitation des pilotes (0.018.1568)
- Certificat d'habilitation à la manœuvre et la formation des TTX, au garage et au dégarage dans les établissements P.L. (0.018.1570).

#### Article 202 **Imprimés modifiés**

- Registre de circulation (0.013.3268, 3269 et 3270)
- Carnet de dérangements des Installations de Sécurité (0.013.3295 et 3296)
- Carnet de Demandes de Protection à Contre-Sens sur I.P.C.S. (D.P.C.S.) à l'usage des agents-circulation (0.013.3361)
- Carnet de coupons pour serrures et cadenas à ouverture contrôlée (0.013.3291).

#### Article 203 **Imprimés supprimés**

- Bulletin L - T (0.013.3355)
- Bulletin TT - D (0.013.3351)
- Consigne commune Transport - Équipement (consigne «Signal») (0.013.3311)
- Procès-verbal de mise en service des installations de sécurité (0.013.3312)
- Rétablissement de la continuité de la voie (0.018.1550)
- Relevé des mouvements VB sur voie interceptée (0.018.1551)
- Formules de demande d'autorisation d'exécution de travaux (D.A.E.T.) (0.018.6008)
- Carnet de bulletins de demande d'autorisation de réparation et d'entretien (D.A.R.E.) (0.018.6009).

**Le Directeur du Transport,**

**GÉRIN**